VILLE DE LAURIS
PLAN LOCAL D'URBANISME

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

PLANED-ECOVIA
Europôle de l'Arbois
Bâtiment Marconi
13100 Aix-en-Provence
Tel : 04 42 12 53 31
www.planed.fr - www.ecovia.fr

Mairie de Lauris
20 avenue Joseph Garnier
Tel : 04 90 08 20 01
accueil.mairie@lauris.fr

Afin de venir terminer l'urbanisation de Lauris au nord, la commune souhaite ouvrir à la construction deux lots à bâtir, appelé ici LOT A et LOT B. Il s'agira de réaliser sur chacun des deux lots, un ensemble de 8 unités foncières. Leur desserte se fera depuis une voie d'accès qui sera raccordée au réseau public. Il conviendra :

- De créer un cheminement doux (piéton et vélo) traversant les deux lots afin de reconstituer le chemin des Huguenots. Il sera localisé au nord du lot A et au sud du lot B
- De traiter par un filtre végétal cet axe doux
- De conserver les franges vertes en limite de lot afin de maintenir une barrière verte sur les limites urbaines
- De se raccorder sur les réseaux existants

lot A: chemin du Méou / lot B : Chemin de la Marquette

OBJECTIFS PROJET
16 logements

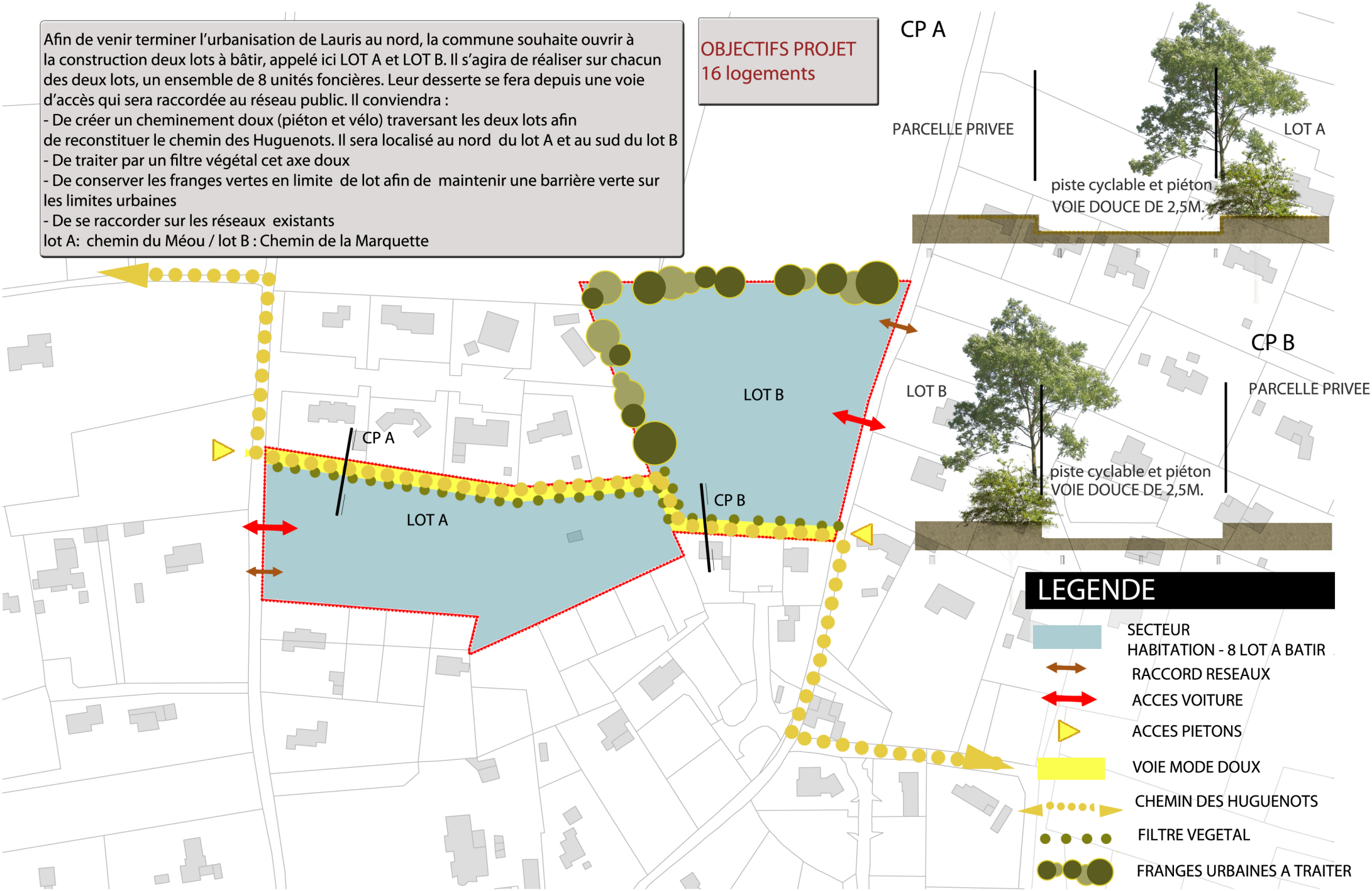

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Maître d'oeuvre	Opération					
Commune de Lauris Plan local d'urbanisme - OAP	**Mandataire** Ecovia	**Co-traitant** Jessyca Pallatier Architecte urbaniste	**PLU - OAP LAURIS**	date: 17/07/2017	ech.: 1/4000	phase: OAP	indice: 1	**SECTEUR LE CARESTIE**

0 10 30 80

N

Dans le cadre de la redéfinition de l'espace urbain Est de Lauris, la commune souhaite que l'actuel site de ferronnerie, actuellement occupé par de l'activité et de l'habitat, soit le support d'un aménagement global du secteur, comprenant une opération immobilière de mixité sociale et une sécurisation de la desserte du quartier.

Pour ce faire, deux axes d'intervention sont prévus :

- La démolition des bâtiments existants et la construction d'habitats collectifs, comprenant 30% de logements sociaux (LLS). Ce projet global se caractérisera par la conservation du principe d'alignement existant le long du chemin Saint Roch et la création d'une frange verte végétalisée et arborée le long du chemin de la Marchande.

- La mise en place d'un nouveau système de circulation, par la mise en place d'un sens unique du chemin Saint Roch (sens descendant) et la réalisation d'une voie de liaison, à sens unique montant, entre le chemin Saint Roch et celui de la Marchande. Cet aménagement doit permettre ainsi la desserte sécurisée du quartier, la desserte interne du futur projet immobilier et la création d'un accès au site de la Serve.

OBJECTIFS PROJET
20 logements minimum
30% de log. sociaux

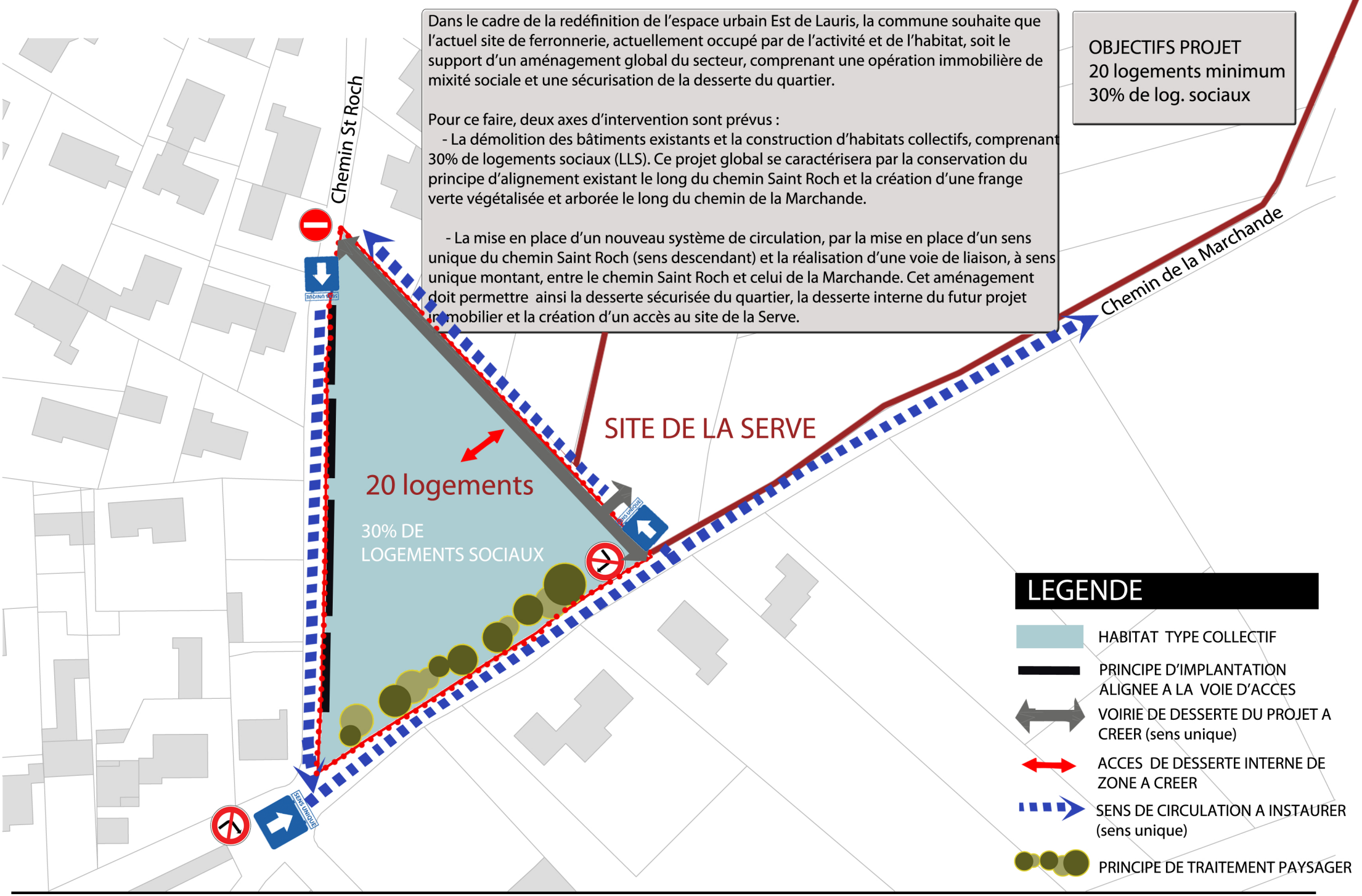

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Maître d'oeuvre	Opération		
Commune de Lauris Plan local d'urbanisme - OAP	**Mandataire** Ecovia	**Co-traitant** Jessyca Pallatier Architecte urbaniste	**PLU - OAP LAURIS**	**CARTE SECTEUR ENTREE DE VILLE**	**SECTEUR SAINT ROCH**

date	ech.	phase	indice
21/08/2017	1/4000	OAP	1

0 10 30 80

N